



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2088

Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)

Direction de la Santé

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2088 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (RNSA) (DIRECTION DE LA SANTÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) recueille, analyse et interprète les particules biologiques (pollens et spores) présentes dans l'air et susceptibles d'avoir une incidence sur le risque allergique pour la population.

Le RNSA fonctionne grâce à un conseil d'administration composé de cliniciens, d'analystes, de membres fonctionnels et d'un conseil scientifique.

Le principe de fonctionnement du RNSA repose en premier lieu sur la constitution des sites de captures qui sont des sites de recueil de fond. Chaque site a été choisi par rapport à des critères climatiques, botaniques et de densité de population. Chaque site est constitué d'un capteur, d'un responsable du capteur, d'un analyste et d'un médecin responsable clinique du site.

Le centre de coordination, est basé à Brussieu dans des locaux spécifiques, en plein cœur des Monts du Lyonnais à 40 km à l'ouest de Lyon (69). Le centre reçoit les résultats des analyses polliniques et les informations cliniques associées. Ainsi, il peut assurer la rédaction de bulletins allergo-polliniques composés d'informations polliniques, cliniques et du risque d'allergie lié.

Ces bulletins nationaux ou régionaux sont retransmis aux sites, aux médias, aux services du Ministère de la Santé, et à tous les partenaires du RNSA. A Lyon, le bulletin d'information pollinique hebdomadaire est accessible à partir du site lyon.fr.

Le centre de coordination assure la gestion en toute sécurité de la base de données qui permet les recherches statistiques sur les pollens et moisissures, l'élaboration des bilans annuels, la mise en place de prévisions.

Le centre de formation, dirigé par Nadine DUPUY, est également basé à Brussieu. Ce centre assure d'une part la formation initiale ainsi que la formation continue de tous les analystes du réseau, et, d'autre part, le contrôle qualité, seul garant de l'homogénéité et de la qualité des analyses.

Les comptes sont réalisés par recueil des pollens et des moisissures sur des capteurs volumétriques du type HIRST.

L'objectif à court terme serait de mettre en place un nouveau capteur à Lyon, de manière à obtenir des données quotidiennes, permettant ainsi une étude plus fine des courants de circulation des pollens. Cette proposition permettrait donc à la fois d'obtenir des données quasiment en temps réel mais également de suivre l'impact de la végétalisation en place.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 4 000 € à cette association au titre de ses missions de mesures des pollens sur la Ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures.

En 2021, la subvention accordée était de 3000 € l'augmentation proposée tient compte du projet en cours de déploiement d'un nouveau capteur.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le principe de la subvention est approuvé et M. le maire est autorisé à allouer une subvention de 4 000 € au RSA.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 65748 fonction 712 ligne de crédit 45093, Programme Actions thématiques.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET